



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 70569

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu interroge M. le ministre de la défense sur le nombre de contrats souscrits par les nouveaux engagés au sein de l'armée de terre ces cinq dernières années. Elle l'interroge également sur le nombre de contrats rompus avant terme au sein de l'armée de terre avec l'accord de la hiérarchie ainsi que les raisons principales de ces ruptures de contrat, sur la même période.

Texte de la réponse

Les réponses suivantes sont classées dans l'ordre des questions posées par l'honorable parlementaire : 1. Le nombre de contrats souscrits par les nouveaux engagés (personnel issu du secteur civil et affecté au sein de l'armée de terre) au sein de l'armée de terre ces cinq dernières années fait l'objet du tableau suivant :

	OFFICIERS (recrutement direct, officiers sous contrat et volontaires aspirants de l'armée de terre)	SOUS-OFFICIERS (engagés volontaires sous-officiers)	MILITAIRES du rang (engagés volontaires initiaux et volontaires de l'armée de terre)
2005	525	1 524	10 330
2006	465	1 405	9 988
2007	408	1301	10 474
2008	405	1 418	10 463
2009	454	1 162	11 062

2. Pour ce qui concerne le nombre de contrats rompus avant terme, le tableau ci-dessous fournit les données relatives aux taux de dénonciation chez les officiers, les sous-officiers et les militaires du rang (ces chiffres concernent uniquement les populations d'officiers sous contrat, d'engagés volontaires sous-officiers et d'engagés volontaires initiaux). Le taux de dénonciation est l'indicateur qui mesure la proportion des contrats résiliés parmi les contrats souscrits au cours d'une année donnée. Il comprend uniquement les contrats dénoncés pendant la période probatoire de six mois ou douze mois en cas de prolongation.

(En pourcentage.)

ANNÉE	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES du rang
2005	10,4	14	26,3
2006	5,8	15,1	26,6
2007	2,6	13,9	24,8
2008	7,2	14,9	26,6

Les taux définitifs pour 2009 ne seront consolidés qu'au début de l'année 2011, dans la mesure où certains contrats souscrits en 2009 peuvent faire l'objet d'une résiliation durant l'année 2010. 3. S'agissant des données distinguant l'origine des ruptures de contrat, seules celles afférentes aux années 2005 et 2006 sont disponibles. Ces informations figurent dans le tableau ci-dessous :

(En pourcentage.)

	2005	2006
Ruptures de contrat du fait des intéressés	87,3	91,8
Ruptures de contrat du fait de l'institution	12,7	8,2

Même si les taux ne sont pas disponibles pour les années postérieures à 2006, il est néanmoins certain que la grande majorité des dénonciations de contrat reste du fait des intéressés. Ces ruptures de contrat s'expliquent par diverses raisons, notamment l'inadaptation aux contraintes de la vie militaire, l'éloignement de la cellule familiale ou l'impossibilité de conjuguer vie maritale et métier des armes.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70569

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1255

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 3943